



Vente immobilière couple concubinage

Par Manou33

Bonjour,
Je vais vendre ma maison achetée avec mon ex compagnon en juillet 2019.
Prix maison (FAI) hors frais de notaire : 256400?
Frais de notaire : 19000?
J'ai fait un apport de 127967?
Le reste a été payé avec un crédit de 700? par mois sur 20 ans. Monsieur a payé 80% du crédit chaque mois, moi 20% du crédit chaque mois.
Il a donc payé à ce jour 40000? de crédit
J'ai payé 10000? de crédit à ce jour.
J'ai aussi injecté 20000? de travaux
Monsieur a injecté 10000? de travaux
A ce jour il reste 106000? à payer.
La maison est estimée aujourd'hui au prix de 470000?.

Quelle est la somme récupérée par chacun à la vente de la maison ?
L'apport est-il revalorisé même en cas de concubinage ?
Monsieur habite seul la maison depuis novembre 2024? Me doit-il une somme d'argent par mois ?
Merci beaucoup
Cordialement
Emmanuelle B.

Par Isadore

Bonjour,

Quelles sont les parts de propriété définies sur votre acte de vente ?

L'apport est-il revalorisé même en cas de concubinage ?
L'apport n'est jamais "revalorisé" puisqu'il est dépensé lors de l'achat. Ce qui peut prendre de la valeur, c'est la part de la maison dont vous êtes propriétaire.

Monsieur habite seul la maison depuis novembre 2024? Me doit-il une somme d'argent par mois ?
Vous empêche-t-il de retourner habiter la maison avec lui ? Continuez-vous d'utiliser cette maison, par exemple pour stocker des affaires ?

Par isernon

bonjour,

votre apport personnel a-t-il été mentionné sur l'acte d'achat établi par le notaire ?

et même question qu'Isadore, quels sont les droits indivis de vous et de votre concubin mentionnés sur l'acte notarié ?

salutations

Par Manou33

Les parts de chacun ont été déterminées pour un achat terminé, c'est à dire en fin de crédit.
Je m'étonne de votre réponse sur l'apport, le notaire nous a parlé de revalorisation de l'apport avec une règle de trois.